

de Jean Monnet. L'instinct de Monnet, son sens de l'avenir, ont allumé l'imagination de toute une génération. Monnet aura grandement stimulé chez ses contemporains le désir très ancien d'instaurer de nouvelles techniques de coopération, d'ériger de nouvelles structures afin de traiter et de régler les affaires toujours plus compliquées de notre monde. Nous avons pu le constater cette semaine: l'édifice n'est pas encore achevé, loin de là; mais il est déjà si imposant que des pays lointains -- dont le Canada -- ne peuvent pas ne pas être attentifs à sa réalité. Aussi, ai-je voulu l'examiner de près. Comme en octobre dernier, lord maire, me voici en Europe pour rencontrer les chefs de gouvernement de certains États de la Communauté économique européenne. A chacun d'eux, j'ai exprimé le désir du Canada d'établir des relations contractuelles avec la Communauté par le moyen desquelles chaque État membre et le Canada se tiendraient mutuellement informés, se consulteraient régulièrement et utilement, s'abstiendraient l'un et l'autre de se nuire volontairement et s'efforceraient de coopérer sur le plan commercial et de toute autre façon qui agréerait à la Communauté.

Nous nous sommes donné pour objectif l'établissement d'un lien contractuel. Nous ne savons pas -- et l'Europe elle-même ne sait pas -- jusqu'où et avec quelle rapidité sa tentative d'intégration la portera, ni quelle forme cette intégration pourra prendre finalement. Pour ces raisons, il est présentement impossible de conclure un accord général. Mais nous pouvons créer un mécanisme qui nous fournira les moyens (c'est-à-dire le "lien") et l'obligation (c'est-à-dire le "contrat") de nous consulter; nous avons en vue un mécanisme assez souple pour s'adapter aux types de juridiction que la Communauté européenne pourra éventuellement juger bon d'assumer.

Dans chacune des capitales que j'ai visitées, l'empressement des gouvernements à étudier cette idée m'a fort encouragé. Nulle part il ne m'a paru nécessaire d'insister sur le fait que le Canada ne cherche pas à obtenir le traitement préférentiel ou quelque avantage particulier -- car cela serait contraire au GATT -- mais seulement la garantie d'un traitement équitable de la part d'un ensemble économique en passe de devenir rapidement le plus puissant du monde. Depuis mon voyage de l'automne dernier, on a amorcé des pourparlers préliminaires dans le dessein de définir l'objet et d'établir la portée des futures négociations.

La mise en oeuvre de ce mode de coopération entre les pays industrialisés et la création d'organismes chargés d'établir cette coopération constituent une tâche essentielle. Mais quel que soit le soin que l'on apportera à la mise en place de ces